

Réflexions

Droit européen et indépendance de la Suisse

L'invitée

Lena LioAncienne députée,
UDC

La Suisse a adhéré au Conseil de l'Europe en 1953 et a ratifié la Convention européenne des droits de l'homme en 1974. Afin d'assurer le respect des engagements souscrits par les États signataires de cette Convention, une Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en tant que juridiction internationale est instituée en 1959 et siège à Strasbourg. C'est cette dernière qui vient de condamner la Suisse, et plus spécifiquement le Canton de Genève, pour avoir infligé une sanction à une mendiante Roumaine de 28 ans récidiviste («24 heures» du 20 janvier).

L'interdiction de mendicité fut effective dès 2008 à Genève et dès 2018 dans le canton de Vaud. Suite à un recours, la loi vaudoise a été validée par le Tribunal cantonal, puis par le Tribunal fédéral, et a rejoint en cela quatorze autres cantons suisses. Cette volonté politique issue de notre système de démocratie directe est aujourd'hui contestée par la Cour européenne des droits de l'homme.

Les décisions politiques issues de nos procédures démocratiques, ainsi que les décisions de nos tribunaux qui appliquent les lois suisses sont donc sujettes à être invalidées par des instances européennes, en l'occurrence ici par la Cour européenne des droits de l'homme, qui dénie aux Suisses la liberté de décider de leurs lois et de leurs normes sociales. Il s'agit ni plus ni moins de contester à notre pays son indépendance, et de nous asservir à des règles européennes que nous n'avons pas été appelés à valider.

Nous ne pouvons accepter la condamnation de la Suisse par la Cour européenne des droits de l'homme qui considère que l'interdiction de mendicité est contraire aux droits de l'homme. Nos lois suisses, en l'occurrence cantonales, n'auraient donc aucune valeur dans cette juridiction supranationale.

Est-ce cela les relations de respect réciproque que les partisans du tout-Europe nous proposent? Est-ce cette soumission aux règles et lois européennes auxquelles nous sommes promis? Cette décision de la CEDH illustre à quel point nous sommes allés déjà trop loin dans la subordination à l'UE et la perte de notre souveraineté.

«La Cour européenne des droits de l'homme dénie aux Suisses la liberté de décider de leurs lois et de leurs normes sociales.»

Il est temps de remettre en question un certain nombre d'accords nous privant de notre indépendance et d'affirmer avec force notre capacité à nous gouverner sans devoir valider nos décisions à Bruxelles ou à Strasbourg.

Il en va de même avec l'accord-cadre que l'UE tente de nous imposer en nous menaçant de sanctions économiques.

Il faut soutenir avec énergie et courage le refus que nos autorités et nos tribunaux doivent témoigner à ce type d'injonctions européennes! Nous sommes Suisses et indépendants, et devons le rester. L'Union européenne est sans doute un partenaire, mais pas notre mentor!